

## Proposition de Stage

### Projet agro environnemental et climatique 2023 sur l'aval des territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône

#### 1 – Contexte

Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS), porteur d'un contrat de milieux de 2020 à 2022, regroupe 5 communautés de communes situées à l'ouest du département de l'Ain et au carrefour de plusieurs petites régions naturelles : la Dombes, la Bresse et le Val de Saône.

Les rivières affluentes rive gauche de la Saône concernées sont, du nord au sud :

- L'Avanon,
- La Chalaronne,
- Le Jorfond,
- La Petite Calonne,
- Le Râche,
- La Calonne,
- L'Appéum,
- La Mâtre,
- Le Rougeat.

Les bassins versants de ces rivières sont essentiellement ruraux avec une agriculture de type polyculture-élevage.

Au cours des années 1990 et 2000, l'agriculture du territoire a connu une évolution importante avec une régression de l'élevage bovin, des surfaces en prairie et un développement des surfaces céréalières.

Dans le même temps et compte-tenu de la proximité des villes de Lyon, Bourg-en-Bresse et Macon, les surfaces urbanisées se sont développées, au détriment des surfaces agricoles et naturelles, avec pour conséquence une augmentation des surfaces imperméabilisées, principalement le long de l'axe Saône.

Les différentes études menées par le SRDCBS ont mis en évidence que l'enjeu qualité de l'eau constitue une problématique majeure, compte-tenu des activités présentes et des caractéristiques du milieu favorables aux transferts des polluants (densité du réseau hydrographique, sols peu filtrants, hétérogénéité des infrastructures agro écologiques...).

Par ailleurs, entre 2015 et 2017, le SRDCBS a proposé par l'intermédiaire de 2 Projets Agro Environnemental et Climatique (PAEC) des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) aux agriculteurs de son périmètre. Ces mesures, d'une durée de 5 ans et proposées sur la base du volontariat, ont permis de mettre en place des pratiques rémunérées allant au-delà des exigences réglementaires et répondant principalement à 2 enjeux : qualité de l'eau des rivières et préservation ou restauration de la biodiversité.

Après avoir réalisé un bilan des MAEC proposées sur son territoire en 2021, le syndicat souhaite préparer en 2022 un nouveau PAEC qui sera proposé dans le cadre d'un appel à projets régional (à paraître mi 2022).

Si le projet du syndicat venait à être retenu, il permettrait au SRDCBS de proposer de nouvelles MAEC aux agriculteurs de l'aval de son périmètre, à compter de 2023 et à l'échelle de 25 communes.

Dans ce contexte, le présent stage comporte plusieurs objectifs :

- Sur la base des études disponibles, identifier les enjeux associés aux MAEC et les territoires sur lesquels les mesures seront proposées,
- Sur la base d'enquêtes auprès des agriculteurs et des discussions en groupe de travail, sélectionner les MAEC à proposer et tester la réalisation de diagnostics agro écologiques préalables à l'engagement des mesures,
- Participer à la rédaction du PAEC sur l'aval du périmètre du syndicat.

## **2 – Missions du stage**

### Phase 1 : Bibliographie et synthèse des études disponibles

Le stagiaire sera amené dans un premier temps à prendre connaissance du contrat de milieux Dombes Chalaronne Bords de Saône (signé en décembre 2019) et des études bilan réalisées depuis 2015 (notamment l'étude qualité de l'eau et l'étude bilan globale du contrat).

Pour les études spécifiques à la thématique agro environnementale, le stagiaire pourra s'appuyer sur le PAEC Chalaronne aval rédigé en 2014, sur deux études réalisées en interne respectivement en 2018 et 2021 (Evolution de l'occupation du sol et de la qualité de l'eau / Diagnostic agro environnemental des territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône) et sur le bilan du PAEC réalisé début 2021.

Le stagiaire devra également s'approprier les ressources SIG du syndicat (cartes IGN numérisées, occupation du sol, RPG, bassins versants, réseau de fossés...) par l'intermédiaire du logiciel QGIS et les différents types de MAEC proposées en 2015 et 2016.

Cette première phase permettra d'identifier les enjeux associés aux nouvelles mesures (qualité de l'eau, biodiversité...) et d'identifier les périmètres sur lesquels les MAEC seraient proposées.

### Phase 2 : Enquêtes auprès des agriculteurs

Sur la base des données collectées en phase 1 et de la liste des MAEC potentiellement contractualisables fournies par la DRAAF, il s'agira dans cette seconde phase de tester les mesures auprès des agriculteurs pour identifier celles qui pourront figurer dans le PAEC.

Une vingtaine d'enquêtes serait à réaliser au sein des différents systèmes d'exploitation rencontrés.

La contractualisation des MAEC en 2023 devant être obligatoirement accompagnée de la réalisation d'un diagnostic agro écologique de l'exploitation, des tests seront également réalisés à cette occasion pour déterminer si la réalisation de ces études pourra être externalisée ou réalisée en interne début 2023.

Tout au long de cette phase, de nombreux échanges auront lieu avec le groupe de travail Agriculture et Territoires en charge du pilotage du projet. Le stagiaire sera amené à co-animer ce groupe avec l'animateur agricole du syndicat.

### Phase 3 : Participation à la rédaction du PAEC

A la lumière des phases précédentes et sur la base du règlement de l'appel à projet MAEC attendu mi 2022, le stagiaire participera à la rédaction du PAEC qui devrait être remis à l'automne 2022.

Ce document comportera à priori les éléments suivants :

- Diagnostic du territoire et périmètre retenu,
- Gouvernance du projet,
- Sélection des enjeux associés aux MAEC et des zones sur lesquelles les mesures seront contractualisables,
- Budget des mesures proposées et plan de financement associé,
- Budget des mesures complémentaires (animation, réalisation des diagnostics...) et plan de financement associé.

### **3 – Suivi du stage**

*Maître de Stage* : Yannick Boissieux, animateur agricole.

*Suivi au sein des instances du SRDCBS* : groupe de travail Agriculture et Territoires

### **4 – Qualités requises :**

- Formation : BAC + 4/5 (master, ingénieur)
- Connaissance du monde agricole indispensable
- Compétence en cartographie indispensable (SIG : QGis) et tableur (Excel ou équivalent OpenOffice)
- Capacités de rigueur et d'organisation
- Savoir travailler en autonomie
- Disposer de bonnes capacités relationnelles et rédactionnelles

### **5 – Lieu de stage et conditions :**

Le stagiaire sera accueilli dans les locaux du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, 7 avenue Dubanchet - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

Tél : 04 74 55 20 47 – Mail : [animateur@srdcbs.fr](mailto:animateur@srdcbs.fr)

*Durée du stage* : 6 mois en 2022.

*Début du stage* : Février/Mars 2022.

*Rémunération* : Gratification égale à 3,90 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond de la Sécurité sociale (soit 26 € x 0,15), soit environ 568 €/mois.